

SECOND DEGRÉ 72

2 rue Paul Ligneul

72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
16/05/2013



Sommaire

Edito	p. 1
Enseignement de l'hist-géo en terminale	p. 2
Évaluation par compétences : une usine à cases	p. 3
CR du CTSD du 24/01/2013 - Cotisations syndicales	p. 4

L'ÉDITO : L'École au service... du gouvernement

par Lionel Quesne

Enseignement de la « morale laïque » du CP au lycée. Enseignement de « l'esprit d'entreprise » de la 6ème à la Terminale. Il y avait longtemps qu'un gouvernement n'avait pas succombé à la vieille tentation d'instrumentaliser l'École ! Enfin, « longtemps », c'est une façon de parler.

Il n'est pas besoin de remonter à Charlemagne ni même à la Troisième République pour en trouver de nombreux exemples. La précédente présidence de la République, pour ne citer qu'elle, avait été fertile en « coups spectaculaires » annoncés à grand renfort de roulements de tambours sur les estrades des journaux télévisés. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut ainsi évoquer l'injonction faite aux professeurs d'Histoire d'insister sur les aspects positifs de la colonisation, la lecture faite au même moment à tous les élèves de France de la lettre de Guy Moquet ou encore de l'idée lancée à la hussarde de faire adopter, symboliquement, à ces mêmes écoliers un enfant de leur âge mort dans les camps nazis.

Avec le changement, on croyait ces temps révolus. Pas franchement dirait-on ! Mais à y regarder de plus près, on ne peut pas non plus considérer qu'il s'agit de la simple continuation d'une logique antérieure. Les tentatives d'utiliser l'École à d'autres fins que l'émancipation par le savoir obéissent à des logiques sensiblement différentes selon qu'elles proviennent de l'ère précédente ou de l'actuelle.

Pendant la période sarkozienne elles sacrifiaient à des visées idéologiques attendues de la part d'une « droite décomplexée », à des visées mémorielles de nature à satisfaire telle ou telle communauté ou au brouillage des repères politiques. Tout cela s'inscrivait dans une logique de clientélisme électoral, déplorable mais ordinaire.

Avec les deux dernières tentatives en date, l'instrumentalisation change de cap. Elle doit d'abord et immédiatement servir au gouvernement lui-même en venant le sortir de situations délicates. L'affaire Cahuzac éclate et il faut dans l'urgence injecter de la morale et de la probité à hautes doses pour sauver la promesse d'une « république irrépro-

chable ». Et à qui confier le bébé ? Et bien à l'École qui, c'est bien évident, a totalement délaissé ce champ. C'est vrai qu'elle ne s'occupe pas du tout d'instruction et d'éducation civique. Tout le monde le sait, les mots de « respect », de « tolérance », de « devoirs » n'ont plus du tout cours dans les salles de classe. Remarquez, M. Sarkozy l'avait bien dit : « Il vaut mieux faire confiance aux prêtres qu'aux instituteurs pour enseigner la différence entre le bien et le mal ! » Mais fini ce laisser-aller ! On compte désormais sur elle pour donner à la nation de futurs cadres pétris de vertus.

Épisode 2 : le gouvernement a sur le dos des chefs d'entreprises qui se plaignent d'être surtaxés ? Il leur accorde une loi dite de « flexi-sécurité » que même la droite libérale n'avait pas osé proposer. Ça ne suffit pas : nos patrons sont encore chagrins de pas se sentir assez aimés. Qu'à cela ne tienne, M. Hollande met l'École de la République à leur disposition. Et elle dévoilera aux jeunes âmes, les beautés, les joies et les délices de l'esprit d'entreprise. C'est dit, nous enseignerons l'esprit ! Mais cette décision appelle au moins deux commentaires.

Tout d'abord, on peut voir là une deuxième différence entre les tentatives de l'ère sarkozienne et celles d'aujourd'hui. Et elle est surprenante, pour ne pas dire incompréhensible. Quand la droite instrumentalise l'École, elle le fait pour flatter son électorat. Quand le gouvernement actuel le fait, c'est pour flatter l'électorat du camp d'en face !

Ensuite, sans même entrer dans le contenu idéologique des deux projets de M. Hollande, il est permis de s'interroger sur leur cohérence d'ensemble. Comment un enseignement de « l'esprit d'entreprise » peut-il être compatible avec celui de la « morale laïque » ? Comment la laïcité peut-elle s'accommoder de l'esprit ? Et surtout comment l'École laïque, l'École de la République, du bien commun et de l'intérêt général pourrait-elle se mettre au service d'un groupe particulier, celui des entrepreneurs, en délivrant un message qui les valoriserait eux et eux seuls ? Dans sa définition large, la laïcité, c'est l'indépendance vis-à-vis de tout groupe de pression idéologique.

Enseignement de l'histoire-géo en terminale

des horaires indécents, des programmes irréalisables pour les élèves et les professeurs

par Laurent Blancs

Certains ont pu récemment qualifier les programmes d'histoire-géographie de Terminales d'un « peu lourds ».

Admirons la litote ! En effet, peut-on qualifier d'un « peu lourd » un programme qui ne prévoit rien de moins qu'étudier, pour ne s'en tenir qu'à la seule géographie, la Russie, la mondialisation sous tous ses aspects, le continent américain dans son ensemble, le bassin caraïbe, le Brésil, les États-Unis, le Sahara, le continent africain dans son ensemble, l'Afrique du sud, l'Asie du sud et du sud-est, la Chine, le Japon et la ville indienne de Mumbai ? Et le tout en 16 semaines environ en y incluant confection de cartes, croquis et schémas et les évaluations nécessaires ! Il en va de même en histoire.

Reconnaissons que ces programmes sont ambitieux. Il est certainement ambitieux de vouloir étudier avec des élèves de 17/18 ans des thèmes tels que « religion et société aux États-Unis de 1880 à nos jours » ; « les ressources et les conflits dans le Sahara » ou « les échelles de gouvernement dans le monde de 1945 à nos jours » ! Ambitieux et sûrement bienvenu que de vouloir faire comprendre aux élèves l'importance du fait religieux dans la civilisation américaine, que de vouloir leur faire toucher du doigt la complexité du conflit israélo-palestinien à travers « l'étude du patrimoine historique » de Jérusalem ou que de leur faire comprendre la difficulté de « gouverner la France depuis 1946 ».

Mais l'ambition n'est rien si elle ne demeure qu'au stade des incantations ! Et il s'agit bien de cela. Car derrière les ambitions affichées, que voyons-nous ? La réalité. Tout simplement. Cette réalité du terrain que les concepteurs des programmes ne connaissent manifestement pas. Car qui peut soutenir sans rire (à l'exception évidemment des Inspecteurs) qu'un élève de Terminale comprendra les liens entre société et religion aux États-Unis au bout de 6 heures de cours ? Qui peut prétendre sans rire qu'un élève moyen de Terminale se rappellera suffisamment d'éléments de son cours sur le protestantisme en quatrième et seconde pour assimiler sans difficultés l'énumération des différentes dénominations protestantes américaines (diversité sur laquelle le programme recommande bien d'insister!) ? Qui peut soutenir sérieusement qu'un élève moyen de Terminale connaît les premiers temps de l'histoire américaine et le poids de la religion dans cette histoire ? Cet élève sait-il parfaitement ce qu'est Thanksgiving, les Pilgrim Fathers, les Grands Réveils... ?

Soyons sérieux, un tel élève n'existe qu'à la marge. Cette question est clairement intraitable en l'état et ne va se résumer qu'à un cours magistral que l'enseignant infligera aux élèves pour que ceux-ci aient suffisamment de connaissances dans l'optique du bac !

Et nous pourrions dire la même chose du chapitre sur

« socialisme, communisme et syndicalisme en Allemagne depuis 1875 » ou sur « la Chine et le monde depuis le mouvement du 4 mai 1919 ». Qui peut ici sérieusement penser que nos élèves savent déjà tout de la situation de la Chine en 1919, des traités inégaux, de la chute de la dynastie mandchoue, de l'instauration de la république, de l'œuvre et de la figure de Sun Yat-Sen ? Poser la question est évidemment y répondre.

L'une des finalités fièrement exprimées par le programme est de développer l'esprit critique de nos élèves par l'acquisition de méthodes, d'ailleurs souvent communes à plusieurs disciplines : argumentation, problématisation, approche critique.... Mais ici aussi nous sommes en pleine tartufferie. Tartufferie car les promoteurs et défenseurs de ces programmes se leurrent en nous expliquant que ces questions vont susciter la réflexion chez nos élèves et lorsqu'ils insistent sur les méthodes ! Bien sûr que non. Pris par le temps, l'enseignant se réfugie dans le cours magistral (forcément très lourd) et ne travaillera que très peu les méthodes pourtant indispensables de la composition, du commentaire critique de documents et de cartographie. De toute façon, il y est invité par le programme et les sujets 0 proposés par les inspecteurs : ils reprennent purement et simplement les intitulés de chapitres (« État, gouvernement et administration de la France de 1946 aux lois de décentralisation de 1982-1983 incluses » par exemple). Il s'agit bien ici pour l'élève de réciter un cours appris par cœur ! Quelle grande avancée pédagogique ! Où est la réflexion demandée à l'élève ? Où est la préparation tant chantée à l'enseignement supérieur ? L'enseignant en est réduit à gaver son élève de connaissances et à renoncer à le faire réfléchir à une notion aussi essentielle que la problématique.

Des programmes lourds, totalement inadaptés à nos élèves, aux horaires qui nous sont attribués et aux exigences du baccalauréat. En encourageant le bachotage face à des questions d'une grande difficulté pour des élèves de terminale, ce programme est inutilement et vainement ambitieux dans sa formulation, reflet d'une transposition mal digérée des acquis récents de la recherche, et, à l'inverse, renonce à toute ambition en ce qui concerne l'évaluation des élèves, notamment au bac, alors que l'on sait à quel point c'est le bac qui surdétermine les comportements des enseignants et des élèves dans l'année scolaire. Encore un beau succès de cette oligarchie pédagogique qui rédige les programmes d'histoire-géographie et qui s'était déjà distinguée en rédigeant les programmes de Première dont l'ineptie a dû amener l'inspection Générale à les alléger (d'ailleurs n'importe comment !) en catastrophe !

Un souhait pour conclure : et si, pour une fois, on faisait confiance aux enseignants qui sont dans leurs établissements et on donnait enfin consistance à cette fameuse liberté pédagogique qui n'existe que sur le papier ? Un rêve fou sûrement...

Évaluation par compétences : une usine à cases

par Ivan Gâche et Lionel Quesne

Un article du « Maine Libre » du lundi 8 avril 2013 mettait en avant « l'autre façon d'évaluer les élèves » De quoi s'agit-il au juste ? D'une expérimentation en passe de gagner du terrain qui supprime l'évaluation chiffrée pour les classes de 6ème en y substituant une évaluation intégralement faite par compétences. Cette démarche nous interroge à plusieurs titres :

- d'abord parce qu'elle développe à l'extrême une logique alors même que le Ministre a choisi de réduire la pression en simplifiant considérablement la procédure de validation du livret de compétences pour la session 2013 du Brevet. Et pourquoi l'a-t-il fait ? Parce qu'il a entendu l'expression quasi unanime des salles des professeurs qui disait que cet outil était une véritable « usine à cases », de l'aveu même des collègues pourtant initialement les plus décidés à l'utiliser. L'intitulé des items, en particulier pour les compétences transversales, est en effet totalement abscons, tant pour les professeurs que pour les élèves et leurs familles. Il nous semble donc que vouloir imposer cette méthode au moment où, du haut en bas, de l'éducation nationale, on s'interroge sérieusement sur sa pertinence, c'est aller à contre-courant de l'évolution.

Ensuite nous ne nions pas l'intérêt de l'expérimentation, à condition qu'on ait quelques raisons de penser qu'elle est de nature à améliorer l'existant. Or nous ne voyons pas très bien en quoi une évaluation par compétences permettrait de « désamorcer l'angoisse du contrôle ». Un élève sait quand il est en situation d'évaluation. Que cette évaluation se solde par une lettre (A,B,C,D), une note chiffrée ou vignette verte, orange ou rouge ne change pas grand-chose à l'affaire. D'autant plus que tout autre système que la note est spontanément retraduit par une valeur chiffrée (A = 20, B = 16, C = 10...). Lors d'un entretien d'embauche, on n'attribue pas de note et pourtant il serait faux de dire que les candidats s'y présentent sans appréhension.

De même, les promoteurs de l'évaluation par compétences soutiennent qu'elle est « moins dévalorisante pour les élèves en difficulté ». Il faudrait nous expliquer en quoi une évaluation qui revient pleine de vignettes rouges est moins stigmatisante

et moins décourageante qu'un 6 ou un 7. Cette note dit aussi que tout dans la copie n'est pas mauvais, qu'il y a aussi des choses qui ont été réussies. En outre, une note ne tient que des propos limités : elle dit seulement « cette copie, celle qui a été rendue ce jour vaut tant ». Elle ne porte aucun jugement sur l'élève, sur ses dispositions, sur ce qu'il est. En cela, il nous semble qu'elle est plus respectueuse.

Pour nous, plutôt que de foncer tête baissée dans une voie qui a d'ores et déjà montré toutes ses limites, il est plus urgent de mettre sur pied une évaluation véritablement transparente et accessible pour les élèves et les familles. Que cette évaluation intègre la prise en compte de compétences, cela va de soi. Quel enseignant n'a jamais pu imaginer qu'il ne transmettait que des savoirs ? Nous espérons tous aussi faire acquérir des compétences. Mais pour que leur évaluation ait un sens, il faut qu'elle s'ancre d'abord dans un cadre disciplinaire et qu'elle s'articule parfaitement aux différents programmes. Et, pour encore plus de sens, il est nécessaire que ces programmes soient conçus dès le départ avec des passerelles et des points de passage entre eux. Ce qui est anxiogène, c'est ce qui est incompréhensible. Redonnons du sens à nos enseignements, et la note ne sera pas plus stressante que n'importe quel autre indicateur.

Ajoutons que ce qui est visé par l'évaluation par compétences intégrale est une disparition du cadre disciplinaire de nos enseignements au profit d'une mesure des « savoirs être » et des « savoirs se comporter ». Le prima de ces compétences transversales rend superflu tout haut niveau de qualification disciplinaire des enseignants et ouvre la porte à des services partagés entre le premier et le second degré.



Compte rendu du CTSD du 24 janvier 2013

CTSD consacré à la préparation de la rentrée 2013 dans le second degré.

Collèges

Nombre de postes

Si la rentrée 2013 se fera avec 10 postes supplémentaires, il faut souligner que lors des deux rentrées précédentes 13 postes ont été perdus. Cela signifie donc une perte de trois postes entre la rentrée 2011 et la rentrée 2013 alors que dans le même temps on enregistre un gain de 7 divisions et surtout de 439 élèves dans le département. Si la rentrée 2013 est placée sous le signe d'un changement de cap en matière de dotation, il reste encore beaucoup à faire pour combler les pertes de moyens et la dégradation du service public d'éducation ayant marqué la période précédente.

Les seuils

fixés à 24 en collège ECLAIR (plafond à 26).

Hors éducation prioritaire : les documents préparatoires indiquent un effectif maximum par classe de 30 en moyenne, avec une attention particulière pour le niveau 6ème. Ceci provoque une intervention du SNES sur l'aspect contestable du « en moyenne ». M. Roy s'engage à faire disparaître cette expression. On en revient donc à la fixation d'un maximum absolu et infranchissable de 30 élèves par classe.

Langues

L'allemand : M. Roy constate que les bilangues ont entraîné la quasi disparition de l'option Allemand LV2 mais enregistre aussi que plus d'élèves pratiquent cette langue. Le SNES en conclut qu'un afflux de germanistes est donc à prévoir et à anticiper dans les lycées. M. Roy acquiesce. Le SNES précise qu'en attendant ce sont les établissements qui ont du financer en partie sur leur part d'autonomie la mise en place de ces bilangues.

Le Russe : pour le moment aucun lycée n'est désigné pour accueillir cet enseignement alors que la question

se pose depuis sa réintroduction en Sarthe au collège Tolstoï.

Italien : ouverture à la rentrée 2013 d'une classe bilingue au collège du Maroc.

Les Ulis

Aujourd'hui implantées dans 21 collèges. Il y aura une ouverture à la rentrée 2013. Ce sera au nord du Mans mais le lieu précis n'est pas déterminé, non plus que la spécialité.

Nombre d'heures d'inclusion : la FSU rapporte qu'il a été constaté jusqu'à 4 heures de moins par semaine du fait de l'augmentation des effectifs en ULIS. Elle ajoute qu'il y a besoin de développer les ULIS en milieu rural.

Les lycées (LGT)

Il est constaté une diminution des effectifs dans la voie technologique. Le DASEN dit qu'il y a pourtant eu des efforts de fait pour améliorer l'information sur ces sections à destinations des élèves de collèges. Le SNES met en cause les « dégâts collatéraux » de la réforme de la voie technologique.

Le SNES pointe le poids important des heures supplémentaires en lycées, avec des écarts importants d'un établissement à l'autre. Elles représentent 4 % à Mamers contre 16 % à Montesquieu. M. Roy répond que cela dépend de l'histoire des établissements et que rompre, du jour au lendemain, avec ces histoires poserait problème. Cela signifie donc que la situation est prise en compte et que le DASEN tentera à l'avenir de l'infléchir.

Pour clarifier les choses, la FSU demande également que les moyens alloués au CPGE soient présentés de façon distincte.

Cotisations syndicales

Vous avez payé votre cotisation syndicale entre le 1er janvier et le 31 décembre 2012.

Que vous soyez ou non imposable, vous devez déclarer cette cotisation avec vos revenus pour bénéficier soit d'une réduction d'impôt comme les années antérieures si le foyer fiscal est imposable, soit d'un crédit d'impôt (le fisc vous rembourse 66% du montant de la cotisation) si le foyer fiscal n'est pas imposable. La transformation de la déduction fiscale en crédit d'impôt est une mesure de justice fiscale enfin satisfaite puisque la déduction fiscale ne bénéficiait pas aux plus faibles revenus.

Vous pouvez avec votre identifiant Snes de 6 chiffres et votre mot de passe de 4 lettres majuscules télécharger votre attestation fiscale 2012 en suivant le lien : <http://www.snes.edu/Telecharger-vos-attestations.html>

Votre dernière cotisation payée est antérieure au 1er septembre 2012.

Nous vous invitons à acquitter votre cotisation 2012-2013 qui ouvrira droit à un crédit d'impôt sur les revenus de l'année civile 2013. Vous pouvez dans l'espace adhérent vérifier et modifier les données personnelles vous concernant et éditer le bulletin